



**PROCES VERBAL N° 43  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 MARS 2024**

**Présents :**

**BORNE Alexandra, COURGEY Claude, COLLERY Martine, CORDIER Mélissa, CULOT François-Xavier, DUCROUX Séverine, GAUDINET Alain, JACOULET Bernard, JANES Daniel, MILLET Alix, PILLIOT Céline, SALVI Thierry**

**Absents excusés :**

**MENETRIER Nathalie** avec procuration à PILLIOT Céline  
**JEANGIRARD Sylvie** avec procuration à JACOULET Bernard  
**CHAGUÉ Benoit** avec procuration à COLLERY Martine

**Secrétaire de séance : DUCROUX Séverine**

La séance est ouverte à 20h35mn

**Approbation du procès verbal du 23 février 2024**

Le procès verbal du 23 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

**Travaux forestiers**

Pour donner suite à un contrôle de la parcelle forestière 62, le 3<sup>ème</sup> adjoint Alain Gaudinet, responsable de la gestion forestière communale, propose de repousser d'une année les travaux initialement prévus. Ceci en raison de la régénération tardive.

**Délibération : 240328.1**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de repousser d'une année les travaux forestiers de la parcelle forestière 62.

**Installation d'un écran multifonction « ISI Repro »**

Le maire explique qu'il y a de plus en plus de documents à afficher. Cette réalité occasionne un problème d'affichage à cause d'un manque de place sur nos panneaux d'affichage.

Des écrans multifonctions tactiles font leur apparition devant les mairies. Ces derniers permettent de mettre à disposition du public toutes les informations que doit légalement diffuser une commune.

Le maire présente un écran multifonctions de la société « ISI REPRO ».

Prix d'achat : 8 314.00 euros hors taxe.

Location : 163.78 euros hors taxe mensuellement.

**Délibération : 240328.2**

Le Conseil Municipal à l'unanimité se prononce pour la location d'un écran multifonctions et autorise le maire à signer tous documents nécessaires à sa mise en place.

**Attribution de Compensation de la CC2VV**

Le maire rappelle que, chaque année, nous percevons une Attribution de Compensation de la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes. Le Maire présente cette AC qui s'élève pour l'année 2023 à 23 908 euros.

**Délibération : 240328.3**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette Attribution de Compensation s'élevant à **23 908 euros**.

### **Contrat d'entretien de signalisation horizontale**

Depuis l'année 2020, l'entreprise T1 assure l'entretien des marquages au sol « passages piétons, stops, cédez le passage ». Un contrat avait été établi pour une durée de quatre ans. Il se termine début 2024. Le Maire explique que cette entreprise intervient deux à trois fois dans l'année et renouvelle uniquement les marquages au sol dégradés.

Montant du contrat pour quatre ans : 7 890 euros hors taxe.

#### **Délibération : 240328.4**

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de renouveler le contrat d'entretien des marquages au sol avec l'entreprise T1 pour une période de quatre ans et pour un montant de **7 890 euros** hors taxe.

### **Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat**

La prime de pouvoir d'achat est une prime exceptionnelle que les collectivités peuvent instaurer pour soutenir le pouvoir d'achat de leurs agents percevant une rémunération annuelle de moins de 39 000 euros.

Suivant le tableau qui a été envoyé à chaque conseiller et conseillère, le maire rappelle que l'employé communal, monsieur Eric Chambrette peut percevoir la prime maximale de 800 euros. Devant les services rendus, notamment à la salle des fêtes pendant les week-ends, par l'intéressé, le maire propose de donner le maximum soit 800 euros.

#### **Délibération : 240328.5**

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce pour l'attribution d'une prime de pouvoir d'achat de 800 euros à monsieur Chambrette.

### **Divers**

#### **Proposition d'achat de la parcelle communale AL375 par madame Cordier Méliッサ et monsieur De Bortoli Arnaud**

Le maire explique que la parcelle communale AL375 se trouve enclavée. Elle est située entre les parcelles AL373 et AL221 appartenant à madame Cordier et à monsieur De Bortoli.

La parcelle AL 373 d'une surface de 87 m<sup>2</sup>, bien qu'elle soit située en zone constructible, n'a aucun intérêt pour la commune. De ce fait le maire propose aux membres du conseil municipal le prix de 0.10 euros le m<sup>2</sup>.

#### **Délibération : 240328.6**

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de vendre la parcelle AL375 à madame Cordier Méliッサ et monsieur De Bortoli Arnaud au prix de 0.10 euros par m<sup>2</sup>.

### **Pour Info**

**Salon « Bien Vieillir » :** Le Centre Communal d'Action Sociale sera installé avec les associations de Rougemont. Le maire se charge de préparer un diaporama présentant les activités du CCAS.

**ADMR :** La conseillère, Alexandra Borne, informe le conseil municipal que les services de l'ADMR quitteraient Rougemont et seraient regroupés avec Baume les Dames.

**La Rubritèque :** Le Conseiller, Alix Millet, présente aux membres du conseil municipal le flyer et les affiches de la Rubritèque et il les informe aussi que l'appel au don a très bien fonctionné mais que, néanmoins, elle manque de livres pour la petite enfance.

**Prochaine réunion**  
**Mercredi 10 avril 2024**